AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C1031
FR0012757854-FS0358

11 mai 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SPIE SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 mai 2021, la Caisse de dépôt et placement du Québec (65 rue Sainte-Anne, 14ème étage, Québec, G1R 3X5, Canada) a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 mai 2021, le seuil de 5% du capital de la société SPIE SA et détenir, à cette date, 7 923 474 actions SPIE SA représentant autant de droits de vote, soit 4,95% du capital et 4,43% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SPIE sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 11 mai 2021, 6 282 066 actions SPIE SA représentant autant de droits de vote, soit 3,92% du capital et 3,51% des droits de vote de cette société[1].

[1] Sur la base d'un capital composé de 160 139 776 actions représentant 178 769 707 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.